



Agence : Chinon

CONTRAT CARTE VISA PREMIER

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

TITULAIRE DU COMPTE ET DE LA CARTE : Mme Langlois Tatiana

Date de naissance : 26/10/2001

Adresse : 2 Lieu Dit Le Buisson, 37120 Courcoue

CONDITIONS PARTICULIERES

Référence du contrat : 00000313726E	N° de compte support de la carte : 32119109554
Type de carte : Particulier	Type de débit : Immédiat
Visuel personnalisé souscrit : NON	Catégorie de carte selon le règlement (UE) 2015/751 du 29/04/2015 : Débit
Standard	Carte dotée de la fonctionnalité sans contact : OUI

Le titulaire de la carte et/ou du compte doit déclarer par téléphone dans les meilleurs délais, la perte, le vol de la carte ou l'utilisation frauduleuse des données de la carte au centre d'opposition de la Banque : 01.77.86.24.24 (prix d'un appel local).

MODALITES D'UTILISATION

Les plafonds d'autorisation de votre carte sont :

Retraits : 900 € / 1 jour(s) glissant(s) dans les GAB du Réseau Banque Populaire (*) 900 € / 7 jour(s) glissant(s) dans les autres GAB en France Dont 900 € / 7 jour(s) glissant(s) à l'étranger	Paiements et transfert de fonds : 7600 € / 30 jour(s) glissant(s) en France Dont 3500 € / 30 jour(s) glissant(s) à l'étranger
---	--

Les plafonds à l'étranger sont compris dans les plafonds France. Pour modifier ces plafonds, merci de consulter votre agence.

Visualisation du code confidentiel sur l'espace de banque à distance :

Vous choisissez de visualiser le code confidentiel de votre carte, uniquement sur votre espace de banque à distance. Pour bénéficier de cette fonctionnalité, vous devez être abonné aux services de banque à distance de votre Banque, les utiliser via l'application mobile de votre Banque et avoir activé le dispositif d'authentification forte Sécur'Pass.

Possibilité de bloquer/débloquer les paiements à distance :

Lors de la présente souscription, l'option « paiements à distance » de votre carte est activée. Vous reconnaissez avoir été informé de la possibilité d'activer et de désactiver la fonction de paiement à distance (internet, téléphone et courrier) de la carte souscrite, depuis votre espace de banque à distance si vous êtes abonné aux services de banque à distance de votre Banque, ou en adressant une demande à votre agence.

Les comptes accessibles aux GAB sont, à la date de signature :

32119109554 Mme Tatiana Langlois

Pour votre sécurité, votre nouvelle carte est fabriquée et transportée inactive. Pour l'activer, vous devez effectuer un retrait sur un distributeur automatique de billets ou un paiement chez un commerçant, validé par votre code confidentiel*.

(*) Le réseau des Banques Populaires est constitué des Banques Populaires, des Crédits Maritimes Mutuels (hors Méditerranée), de la Banque de Savoie .

Utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile et autres solutions de paiement agréées (hors e-carte bleue)

Le titulaire de la carte a la possibilité d'utiliser sa carte, sous une forme dématérialisée, dans les solutions de paiement mobile et autres solutions de paiement agréées par sa Banque, sous réserve de disposer d'une carte et le cas échéant d'un appareil compatible. Les conditions générales d'utilisation de la carte sous une forme dématérialisée pour chaque solution de paiement sont consultables sur le site internet de sa Banque. Le titulaire de la carte doit accepter ces conditions générales d'utilisation lors du parcours d'activation du service. Lorsque son accord est requis pour la souscription d'une carte compatible, le représentant légal du Titulaire de la carte ou le Titulaire du compte sur lequel fonctionne la carte reconnaît avoir préalablement pris connaissance de ces conditions générales d'utilisation et en accepter les termes et autorise le Titulaire de la carte à activer le service.

Démarchage - Vente à distance

Le présent contrat entre en vigueur dès signature par les parties.

Si le Titulaire de la carte a été démarché(e) en vue de sa souscription ou si le contrat a été conclu à distance dans les conditions prévues par les articles L 341-1 et suivants et L 343-1 et suivants du Code monétaire et financier et même si l'exécution de ce contrat a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, le Titulaire de la carte est informé de la possibilité de revenir sur son engagement. Ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la conclusion du contrat en adressant à la Banque :

- une lettre simple si le contrat a été conclu dans le cadre d'une vente à distance (art. L 222-7 du Code de la consommation et L 112-2-1 du Code des assurances), ou en cas de conclusion d'un contrat bancaire à la suite d'un démarchage (art. L 341-1 et suivants et L 343-1 et suivants du Code monétaire et financier),
- une lettre recommandée ou un envoi recommandé électronique avec demande d'avis de réception, si un contrat d'assurance a été souscrit à la suite d'un démarchage (art. L 112-9 du Code des assurances).

Le modèle de courrier suivant peut être utilisé :

« Je soussigné (Nom, prénom), demeurant à (Adresse), déclare renoncer au contrat (Références du contrat) que j'ai souscrit le, auprès de la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
Fait à (Lieu) le (Date) et signature »

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation, le Titulaire de la carte est informé qu'il peut s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Toutefois, malgré cette inscription, le Titulaire de la carte peut être démarché par téléphone par la Banque en cas de relations contractuelles préexistantes.

Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de notre relation, la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE recueille et traite des données à caractère personnel vous concernant et concernant les personnes physiques intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de votre famille....)

Les informations vous expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez sur vos données figurent dans notre Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel. Cette notice est portée à votre connaissance lors de la première collecte de vos données. Vous pouvez y accéder à tout moment à partir de l'accueil de votre site web www.banquepopulaire.fr/valdefrance/, cliquer sur 'Règlementation' puis 'Protection des données personnelles' ou sur simple demande auprès de votre agence.

La BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

Adhésion et déclarations du ou des titulaires

Le(s) titulaire(s) déclare(nt) avoir pris connaissance, lu et compris la notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Service en charge des réclamations - Coordonnées

Conformément à l'article 21 de la Partie I des conditions générales, la saisine du « Service Clients » de la Banque peut être effectuée par internet, à l'adresse suivante :

www.banquepopulaire.fr/valdefrance/

Ou par lettre envoyée à l'adresse suivante :

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE Délégué à la Protection des Données, 9 avenue Newton, 78183 St Quentin-en-Yvelines Cedex.

Tout renseignement relatif à une contestation peut être obtenu en téléphonant au numéro suivant : 01 71 39 14 01 (Numéro non surtaxé).

SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE ET DE LA CARTE	SIGNATURE DU REPRESENTANT DE LA BANQUE
Je reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire des conditions générales de fonctionnement de la carte référencées CONTRAT PORTEUR VERSION 19-C, et accepte le prélèvement de la cotisation sur le compte précité, déclare y adhérer sans réserve et demande la délivrance d'une carte à mon nom.	

--	--

